



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 21/06/2024

Date d'affichage : 21/06/2024

***DELIBERATION N° 045/2024
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

SEANCE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Bénédicte SARASSAT – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT
Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Carole CARTON donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Jean PEZIN donne pouvoir à Robert TARDA
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

Secrétaire de séance : Céline FREIXINOS

OBJET : Tarifs au 01/09/2024.

M. le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de revoir les tarifs de l'accueil périscolaire associé à l'école, notamment entre 12h et 14h, afin de bénéficier de l'aide financière de la CAF sur une période de deux heures sur le temps méridien et non plus sur une heure méridienne comme pratiqué actuellement.

Il précise que cette aide financière de la CAF sur deux heures est subordonnée à une tarification obligatoire par la ville de la période méridienne et qu'elle permettra de maintenir le prix du repas au restaurant scolaire à 4,2 € à la rentrée prochaine nonobstant la hausse de tarifs pratiquées par le SYM PM pour 2024-2025.

Ainsi, la tarification entre 12h et 14h se fera sans modifier le tarif anciennement appliqué aux familles car les tarifs du matin et du soir actuellement appliqués baisseront de manière à maintenir, in fine, le même tarif qu'aujourd'hui si l'enfant est inscrit sur les 3 temps périscolaires de la journée.

Par ailleurs, s'agissant des tarifs de location pour la salle de réception du gymnase, M. le Maire indique que cette salle ne sera plus louée aux particuliers mais aux seules associations locales pour une deuxième utilisation annuelle lucrative.

La commission « Finances » qui s'est réunie le 24/06/2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette affaire.

Par suite, M. le Maire propose d'adopter les tarifs cités infra à compter du 1^{er} septembre 2024 et de l'autoriser à signer toute pièce utile dans cette affaire.

TARIFS PUBLICS AU 01/09/2024				
OBJET			TARIF	
TARIF DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE				
Habituel			4,20 €	
Occasionnel			4,80 €	
Remboursement			4,20 €	
Hôte Payant			9 €	
ACCUEIL PERISCOLAIRE COMMUNAL				
Quotient familial	De 0 à 500 €	De 501 à 750 €	De 751 à 900 €	Au-delà de 901 €
	Tarif mensuel par enfant	Tarif mensuel par enfant	Tarif mensuel par enfant	Tarif mensuel par enfant
Temps périscolaire du matin : 7h30-9h	4,50 €	5 €	5,50 €	6 €
Temps périscolaire méridien : 12h-14h	1 € (hors prix du repas)	2 € (hors prix du repas)	3 € (hors prix du repas)	4 € (hors prix du repas)
Temps périscolaire du soir : 17h-18h30	4,50 €	5 €	5,50 €	6 €
Temps périscolaire du matin et du soir	9 €	10 €	11 €	12 €
POINT-JEUNES				
Inscription annuelle (année civile) : 10,00 €				
Quotient familial	de 0 à 524 €	de 525 à 849 €	de 850 € et plus	
	1 enfant ou plus	1 enfant ou plus	1 enfant ou plus	
Tarif par adolescent CAF et MSA	20 % du coût de la sortie calculée par adolescent (hors frais de personnels)	30 % du coût de la sortie calculée par adolescent (hors frais de personnels)	40 % du coût de la sortie calculée par adolescent (hors frais de personnels)	
LOCATION SALLE POLYVALENTE "JOSE ARRIETA"				
Location (chaises + tables : type séminaire)			3 000,00 €	
Assoc Saleilles chaises type spectacle			1 500,00 €	
Assoc Saleilles chaises+ tables			2 000,00 €	
Caution			3 000,00 €	
Pas de location pour l'organisation de repas				
LOCATION SALLE POLYVALENTE LAURENT ZARAGOSA (PRES DE LA MAIRIE)				
Habitant la Commune			250,00 €	
Extérieur à la Commune			800,00 €	
Association 2ème utilisation lucrative			85,00 €	
Caution			850,00 €	

LOCATION SALLE RECEPTION AU GYMNASSE "JOSE ARRIETA"	
Association locale 2ème utilisation lucrative	85,00 €
LOCATION « SALLE ANDRE GREGOIRE »	
Habitant la Commune	220,00 €
Extérieur à la Commune	650,00 €
Association 2ème utilisation lucrative	85,00 €
Caution	660,00 €
LOCATION CHAPELLE SAINT-ETIENNE	
Extérieur à la Commune/Jour	50,00 €
Caution	250,00 €
DROITS DE PLACE	
Le ml sans énergie	1,00 €
Le ml avec énergie	1,15 €
Le ml Vide Grenier	2,80 €
Camion Pizza/Jour	17,00 €
Camion Pizza/Mois (6 jours Hebdo)	330,00 €
Camion Outillage ou Cirque/Jour	40,00 €
Petit manège jusqu'à 15 m ²	20,00 €
Grand manège supérieur à 15 m ²	50,00 €
Le m ² de terrasse/ an	10,00 €
Pour un emplacement et pour chaque soirée lors de la manifestation estivale « Les vendredis de Saleilles »	25,00 €
PARKING DU STADE COMPLEXE PLEIN-AIR DU MOULIN	
Caution	850,00 €
LOCATION DE MATERIELS	
Chaise	2 €
Table	5 €
Forfait Livraison/Récupération	30,00 €
Caution matériels	100,00 €
Caution Cartons de Loto	326,00 €
OBJET MANQUANT OU DETERIORE	
Chaise	25,00 €
Table	60,00 €
Grille d'Exposition	170,00 €
Chariot	120,00 €
PHOTOCOPIES / IMPRESSIONS	
A4 Noir et Blanc recto	0,15 €
A4 Noir et Blanc recto-verso	0,30 €
A3 Noir et Blanc recto	0,30 €
A3 Noir et Blanc recto-verso	0,60 €
A4 Couleur recto	0,30 €
A4 Couleur recto-verso	0,60 €
A3 Couleur recto	0,60 €
A3 Couleur recto-verso	1,20 €

TELECOPIES	
Envoi	2,65 €
Réception	2,15 €
CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES	
Vieux cimetière (situé Bd Antoine Casenobe)	
Casier Trentenaire	612,63 €
Casier Perpétuel	762,48 €
Ancien cimetière	
Casier Trentenaire	914,93 €
Casier Perpétuel	1 524,73 €
Nouveau cimetière Nord	
Dépositoire	
1er Trimestre	0,00 €
2ème, 3ème et 4ème Trimestre Première Année/Le Trimestre	48,50 €
Deuxième Année/Le Trimestre	262,50 €
Années Suivantes/ Le Trimestre	316,00 €
Nouveau cimetière Nord	
Casier Trentenaire	1 175,00 €
Casier Perpétuel	1 955,00 €
Casier cinquantenaire n° 01.C à n° 48.C	1 500,00 €
Terrain concession perpétuelle 7,20 m ² (2 m × 3,6 m)	810 €
Terrain concession perpétuelle 10,08 m ² (2,8 m × 3,6 m)	1 150 €
Jardin du souvenir- Columbarium	
Anciens Enfeux (Casiers pour 2 Urnes)	
Enfeu Trentenaire	137,20 €
Enfeu Perpétuel	381,15 €
Nouveaux Enfeux (Casiers pour 2 Urnes)	
Enfeu Trentenaire	543,00 €
Enfeu Perpétuel	783,00 €
Nouveau cimetière Sud (situé rue du Maroc)	
Terrain concession cinquantenaire 4 places élévation 6,96 m ² (2 m × 3,48 m)	810 €
Terrain concession cinquantenaire 8 places élévation 9,74 m ² (2,8 m × 3,48 m)	1 150 €
Cavurne trentenaire (6 urnes)	900 €
Casier cinéraire « Canigou » trentenaire	543 €
CHALET NOEL	
Location Chalet 11 jours-Commerce non alimentaire	200,00 €
Location Chalet 11 jours-Commerce alimentaire et/ou boissons	300,00 €
Caution pour un Chalet	300,00 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (BM)	
Tarif normal résident dans une commune de la CU PMM	10,00 €
Tarif normal non résident dans une commune de la CU PMM	15,00 €
Tarif réduit résident ou non dans une commune de la CU PMM	5,00 €
« ABONNEMENT RESEAU » A LA BM	
Tarif normal résident dans une commune de la CU PMM	18,00 €
Tarif normal non résident dans une commune de la CU PMM	30,00 €

Tarif réduit résident ou non dans une commune de la CU PMM	8,00 €
Duplicata de carte de lecteur	3,00 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix « Pour » et 4 « Absentions ») des membres présents et représentés :

- **Adopte** l'ensemble des divers tarifs exposés supra à compter du 01/09/2024 ;
- **Autorise** M. le maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François RALLO

Publication le : **03 JUIL. 2024**